

DEPARTEMENT
GARD

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE AUBORD N° D2024_07

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	17

Date de la convocation : 15 février 2023

Date de l'affichage : 15 février 2023

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf février à 18h30
le conseil municipal de cette commune, régulièrement
convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle
Arnaud Beltrame sous la présidence de M. Sébastien TRICOU

Présents :

Mesdames et Messieurs Jean-Jacques Andrieu, Christian Carteyrade, Sylvie Devassine, Elodie Dolhadille Jansen, Fabian Herrero, Josiane Julien, Lebois Didier, Jean-Pierre Matini, Kati Moulet, Karine Noguera, Tricou Sébastien, Françoise Turribio.

Procurations :

Madame Isabelle Dos Reis donne procuration à Monsieur Jean-Jacques Andrieu
Madame Isabelle Pinon donne procuration à Madame Françoise Turribio
Monsieur Daniel Weyh donne procuration à Monsieur Sébastien Tricou
Monsieur Alain Courtois donne procuration à Monsieur Christian Carteyrade
Madame Mireille Gassier donne procuration à Madame Kati Moulet
Absent excusé : Monsieur Pierre Philippe Carpentier, André Brundu

En début de séance et en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Madame Kati Moulet

Compte administratif du budget annexe régie eau et assainissement :

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Sébastien Tricou délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par Monsieur André BRUNDU, Maire qui se retire au moment du vote, après s'être fait présenter :

le budget primitif de l'exercice 2023, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		606 285.10		207 744.21		814 029.31
Opérations de l'exercice	168 174.95	303 136.10	464 563.68	421 208.86	632 738.63	724 344.96
TOTAUX	168 174.95	909 421.20	464 563.68	628 953.07	632 738.63	1 538 374.27
Résultats de clôture		741 246.25		164 389.39		905 635.64
Restes à réaliser	120 000.00	30 314.00				
TOTAUX CUMULES	288 174.95	939 735.20				
RÉSULTATS DÉFINITIFS		651 560.25		164 389.39		815 949.46

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4° Vote pour 17 et arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Handwritten signature

Pour expédition conforme
LE MAIRE
André BRUNDU

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture et publication, le 20/02/2023

